



PASCAL BERNARD

Expert-comptable

Inscrit au tableau de l'ordre de Poitiers

Inscrit au tableau de l'ordre d'Angers

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

AMICALE DES CONSEILLERS GENERAUX DE LA VENDEE

40, rue Maréchal Foch

85000 LA ROCHE SUR YON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

présenté à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
p.bernard@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LUÇON | NANTES

TVA intracommunautaire FR 73 414 142 943 | APE 6920Z | SIRET 414 142 943 00029
Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR www.adecia.fr



AMICALE DES CONSEILLERS GENERAUX DE LA VENDEE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « AMICALE DES CONSEILLERS GENERAUX DE LA VENDEE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Je me suis assuré de la pertinence des approches mises en œuvre par l'association sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime



nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 24 mai 2019

Pascal BERNARD

Commissaire aux comptes

Association dont la vocation est d'assurer des allocations périodiques de retraite aux élus et à leurs ayants-droit

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Visé par Pascal BERNARD

Commissaire aux Comptes

AMICALE DES CONSEILLERS GENERAUX DE LA VENDEE
*Association dont la vocation est d'assurer des allocations périodiques de retraite
aux élus et à leurs ayants-droit.*

COMPTE DE RESULTAT 2018

CHARGES		PRODUITS	
	31/12/18	31/12/18	31/12/17
RETRAITES	136 814,76 €	SUBVENTIONS	150 000,00 €
1 ^{er} trimestre 2018.....	34 203,69 €	1 ^{er} trimestre 2018	37 500,00 €
2 ^{ème} trimestre 2018.....	34 203,69 €	2 ^{ème} trimestre 2018	37 500,00 €
3 ^{ème} trimestre 2018.....	34 203,69 €	3 ^{ème} trimestre 2018	37 500,00 €
4 ^{ème} trimestre 2018.....	34 203,69 €	4 ^{ème} trimestre 2018	37 500,00 €
AUTRES FRAIS.....	4 741,40 €	AUTRES PRODUITS	780,04 €
Honoraires	1 966,80 €	Remboursement repas...	240,00 €
Repas	363,00 €	Cotisation Amicale.....	455,00 €
Indemnité secrétariat...	2 000,00 €	Livret bleu Association...	0,04 €
Insertion J.O	100,00 €	Remboursement gerbe.....	60,00 €
Fournitures de bureau...	147,61 €		
Achat de timbres.....	122,40 €		
Frais tenue de compte...	41,59 €		
RESULTAT	+ 9 198,88 €		
	150 755,04 €	150 755,04 €	150 780,04 €

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu sur l'exercice.

Changement de présentation

Aucun changement de présentation n'est intervenu sur l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Néant.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Néant.

Stocks

Néant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Néant

Engagements financiers

Néant

Visé par Pascal BERNARD Commissaire aux Comptes
--

Informations complémentaires

L'association perçoit une subvention du Conseil Général afin d'assurer l'équilibre de ses comptes sociaux.

Actif immobilisé

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D TOTAL 1			
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.			
Installations techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agencts., aménags. dives			
Autres matériels de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL 3			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières			
TOTAL 4			
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)			

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D TOTAL 1					
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2					
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	Inst. gales., agencts. et am. const.				
Installations techniques matériel et outillage					
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencts., aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & informatique				
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances & acomptes					
TOTAL 3					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières					
TOTAL 4					
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)					

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Amortissements

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et développement TOTAL 1					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2					
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	installations générales				
	matériel de transport				
	matériel de bureau				
	emballages récupérables				
TOTAL 3					
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)					

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Amortissements

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C : M ^{ts} AFFECTANT PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissements			Dotations	Reprises
		linéaires	dégressifs	exceptionnels		
Frais d'établissement et de recherche TOTAL 1						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2						
Terrains						
Constructions	sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	Inst. générales					
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales					
	Matériel transpt.					
	Matériel bureau					
	Emballages div.					
TOTAL 3						
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)						

CADRE D	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Provisions

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL 1				
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités				
Provisions pertes de change				
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des immobilisations				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL 2				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Titres de participation				
Autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres pour dépréciations				
TOTAL 3				
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)				
dont	- d'exploitation			
dotations	- financières			
et reprises	- exceptionnelles			
Titres mis en équivalence				

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Echéances, créances et dettes

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances r. de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX				
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice		Visé par Pascal BERNARD Commissaire aux Comptes	
	remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés			

Echéances, créances et dettes

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		1 519	1 519		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		11 630	11 630		
Dette représentative de titres emp.					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		13 149	13 149		
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Visé par Pascal BERNARD Commissaire aux Comptes		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques					

Produits à recevoir

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Charges à payer

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 519
Dettes fiscales et sociales	11 630
Autres dettes	
TOTAL	13 149

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Charges et produits constatés d'avance

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Engagements financiers

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	
Autres engagements donnés :	
TOTAL	
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les filiales	
• les participations	
• les autres entreprises liées	
• les engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus :	
Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Dettes garanties par des sûretés réelles

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses :	
TOTAL	

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Fonds propres

Exercice clos le 31/12/2018

EURO

	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Résultat 2018	31/12/2018
Fonds associatif	27 886			27 886
Report à nouveau	4 197	380		4 577
Excédent de l'exercice 2017	380	- 380		
Excédent de l'exercice 2018			9 199	9 199
TOTAL FONDS PROPRES	32 463	0	9 199	41 662

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes